



Avocat incompetent ou impotent ?

Par **azap100**, le **05/11/2008** à **21:55**

Bonjour,
Cela fait déjà deux ans que j'ai clairement et juridiquement engagé une procédure de divorce. J'ai il y a deux ans demandé le divorce pour rupture de vie conjugale depuis plus de deux ans. La partie adverse fait tout pour ralentir la procédure. Enfin, chose la plus surprenante dans tout ça, c'est que depuis déjà plusieurs mois, mon avocate ne semble plus se préoccuper de mes intérêts. Elle ne répond pas à mes nombreux et réguliers courriels et ne donne pas suite à mes nombreux appels téléphoniques. En plus de tout cela, son secrétariat m'apparaît plus comme un véritable rempart entre mon avocate et moi, plutôt qu'une passerelle entre client et avocat...
Aussi, je souhaite savoir que puis-je exigé de mon avocate ? qui doit-on contacter pour signaler des abus de sa part ? enfin, y-a-t-il risque de « copinage » entre nouveau et ancien bâtonnier...???...

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **08:53**

Bonjour,
A mon avis, prenez conseil auprès du Bâtonnier, patron des avocats, pour savoir ce qu'il y a lieu de faire, y compris changer d'avocat si nécessaire.